

DQC

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES MARITIMES ET PORTUAIRES

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

N° 4194 MT/DGAMP/DG

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 25 OCT 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Anarques aux recrutements
à la police maritime

Il me revient de façon récurrente que des individus malveillants prétendant agir au nom des Affaires Maritimes Ivoiriennes et de sa direction générale, publient et organisent des processus de recrutement moyennant le paiement de sommes d'argent à titre de prétendus frais par le biais de divers canaux de communication.

La Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires porte à la connaissance du public qu'aucun concours de police maritime au titre de l'année 2023-2024 n'est lancé. Par ailleurs elle informe à toutes fins utiles que tout processus de recrutement des agents de la Police de Pêche et de la Navigation communément appelé agent de la police maritime est organisé par le ministère d'état, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Enfin, la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP) se donne le droit d'intenter une action en justice à l'encontre de tout individu non assermenté organisant un quelconque processus de recrutement en son nom sur quelque canal que ce soit.

La DGAMP invite en conséquence le grand public à faire preuve de la plus grande vigilance.


Colonel **ROGASSI Y. Julien**
Administrateur en Chef des Affaires
Maritimes et Portuaires
Directeur Général des Affaires Maritimes
et Portuaires par Intérim



Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires Cocody II Plateaux, Aghien
BPV 67 Abidjan Tél : (225) 27 22 40 80 35 - info@dgamp.ci - www.dgamp.ci

